



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Lot 1 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO

ABSENTS :

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Lot 1 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°23011DTIST- Lot n° 1 : Terrassements – Fondations – Gros Œuvre, notifié le 26/04/2024 à l'entreprise SAS TERRASSEMENT CORSE – TERRACO, sise 20213 PENTA DI CASINCA (SIRET : 397 996 349 00056), pour un montant initial de 2 548 608.70 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°, R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 168 507.39 € HT correspondant à une augmentation de 6.61 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la réalisation des travaux de dévoiement du réseau drainage de la pelouse pour contourner les fondations des poteaux des fléaux de la charpente de la nouvelle tribune : **12 400 € HT***
- *Création d'un accès pour la carrosserie : **17 470.36 € HT***
- *Travaux de VRD relatifs, pour un montant total de **132 293.23 € HT** correspondant :*
 - *Aux réseaux EP, EU et AEP nécessaires en tribunes Est et Ouest*
 - *Au muret de soutènement nécessaire contre le mur de clôture de la carrosserie et à l'ex-centre de formation*
 - *Au remplacement du revêtement de voirie initiale prévu au lot GO, en béton désactivé, par de l'enrobé*
- *Travaux supplémentaires liés à la démolition du muret et de la clôture EST : **1 821.80 € HT***
- *Travaux supplémentaires liés aux massifs et fourreaux des mats d'éclairages ajoutés en tribune Ouest : **4 522 € HT***

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 septembre 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 3 - Lot 1 - Marché n°23011DTIST : Travaux de modernisation du stade Armand Cesari

PREND ACTE (À l'unanimité) – Abstention : Julien Morganti

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 d'approuver l'avenant n°3 au marché n°23011DTIST – Lot 1 afin d'arrêter les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 168 507.39 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°3 au marché n°23011DTIST – Lot 1 entraîne une plus-value totale de 168 507.39 € HT correspondant à une augmentation de 6.61 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 3 298 551.55 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO